

INSTITUT SUPERIEUR DE COMMERCE

Centre des Recherches Interdisciplinaires
de Gestion et Développement

« **CRIGED** »



Revue Congolaise de Gestion et le Développement
Volume n°22, Septembre 2021

QUID DU PROCESSUS DE PLANIFICATION EN RDC

Par

Marcel KANDA MUKANYA

Assistant à la faculté des Sciences Economiques et de Gestion

I. Rappel du Processus de Planification en RDC**a) Depuis la colonisation**

République Démocratique du Congo (RDC) s'est caractérisée, depuis ses origines, par une tradition d'élaboration et de mise en œuvre de programmes et plans de développement.

Le tout premier plan décennal a été élaboré durant la période coloniale et couvrait la période allant de 1948-1958. Ce dernier a été initié dans le but de booster l'économie grâce à la réalisation de grands travaux d'infrastructures. Le deuxième plan, quant à lui, visait entre autre l'augmentation de la production agricole et artisanale sur l'horizon allant de 1959 à 1969. Cependant, ce plan n'a pas été mis en œuvre à la suite des événements qui ont caractérisé l'indépendance du pays.

Ainsi, depuis l'avènement de l'indépendance, l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des différents plans ont été confiés à diverses structures organiques. A titre d'illustration on peut citer : (i) le Haut Commissariat au Plan et à la Reconstruction Nationale (Ordonnance-Loi n° 66-143 du 08 mars 1966) ; (ii) le Commissariat Général au Plan (Ordonnance n° 79/051 du 06 mars 1979) ; et (iii) le Département (Ministère) du Plan (Ordonnance n° 83/085 du 18 mars 1983), Aujourd'hui l'ordonnance N° 15/015 DU 21 MARS 2015 portant sur les attributions des ministères a confié la mission de planifier et de faire la programmation de la politique de développement économique et social de la République Démocratique du Congo au ministère du Plan.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que les différents plans et programmes de développement ont quant à eux pris également diverses orientations. Il s'agit notamment du:

- Plan de Réhabilitation Economique (1979-1985), mis en œuvre à travers des programmes d'investissements publics triennaux ;
- Plan Quinquennal (1986-1990) ;
- Programme Triennal Minimum (1997-1999) ;
- Programme Triennal Minimum Renforcé (1999-2001) ;
- Plan d'Action National pour le Développement (2001-2010) ;
- Programme Intérimaire Renforcé (2001-2002) ;
- Programme Economique du Gouvernement (2002-2005) ;
- Programme Multisectoriel d'Urgence de Réhabilitation et de Reconstruction, PMURR (2002-2005) ;
- Projet d'Urgence, de Soutien du Processus de Réunification Economique et Sociale, PUSPRES (2004-2008) ;
- Programme Minimum de Partenariat pour la Transition et la Relance, PMPTR (2004-2007) ;
- Programme Indicatif National ;

b) Processus DSCR (depuis 2001)

Après une longue période de rupture de la coopération structurelle à cause notamment des accumulations d'arriérés depuis 1989, la RDC a renoué avec le processus de planification en 2001 et a été admise à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (I-PPTE) en juin 2002. Ainsi, le Gouvernement avait élaboré un Document Intérimaire de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP-I) et avait conclu un programme à moyen terme (avril 2002 à juin 2005) soutenu par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et de la Croissance (FRPC) du FMI d'un montant de DTS 580 millions (soit USD 780 millions), dont DTS 403,9 millions ont servi à apurer les arriérés vis-à-vis du FMI.

Grâce au succès obtenu dans la mise en œuvre du DSRP-I après une année et celle du Programme Economique à Moyen Terme du Gouvernement (PEG) pendant six mois, la RDC a accédé au Point de décision de l'I-PPTE en juillet 2003.

Ainsi, le Gouvernement de transition avait amorcé l'élaboration du Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de première génération (DSCR1) avec la participation de toutes les forces vives de la nation et

l'appui des partenaires au développement. La version finale de ce document a été adoptée en juillet 2006, endossé en mars 2007 par le Gouvernement issu des élections. Le DSCR 1 a été mis en œuvre à travers le Programme d'Actions Prioritaires 2007-2010 et a constitué l'unique cadre de référence pour la planification du développement du pays.

Axé sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), ce DSCR 1 décrit les objectifs et les orientations de politiques macroéconomiques et sectorielles à mettre en œuvre pour promouvoir la croissance, réduire la pauvreté. Il s'est articulé autour cinq piliers, à savoir : (i) promouvoir la bonne gouvernance et consolider la paix par le renforcement des institutions ; (ii) consolider la stabilité macroéconomique et la croissance ; (iii) améliorer l'accès aux services sociaux et réduire la vulnérabilité ; (iv) combattre le VIH/Sida et (v) promouvoir la dynamique communautaire.

La mise en œuvre jugée satisfaisante par les deux conseils du FMI et de la Banque mondiale a permis au pays d'atteindre le Point d'Achèvement de l'Initiative PPTE avec comme conséquence, l'annulation de plus de 90% du fardeau de la dette extérieure évaluée à environ de USD 12,3 milliards. Il s'en est suivi l'amorce des travaux d'élaboration du DSCR de deuxième génération communément appelé DSCR 2 entre 2010 et 2011.

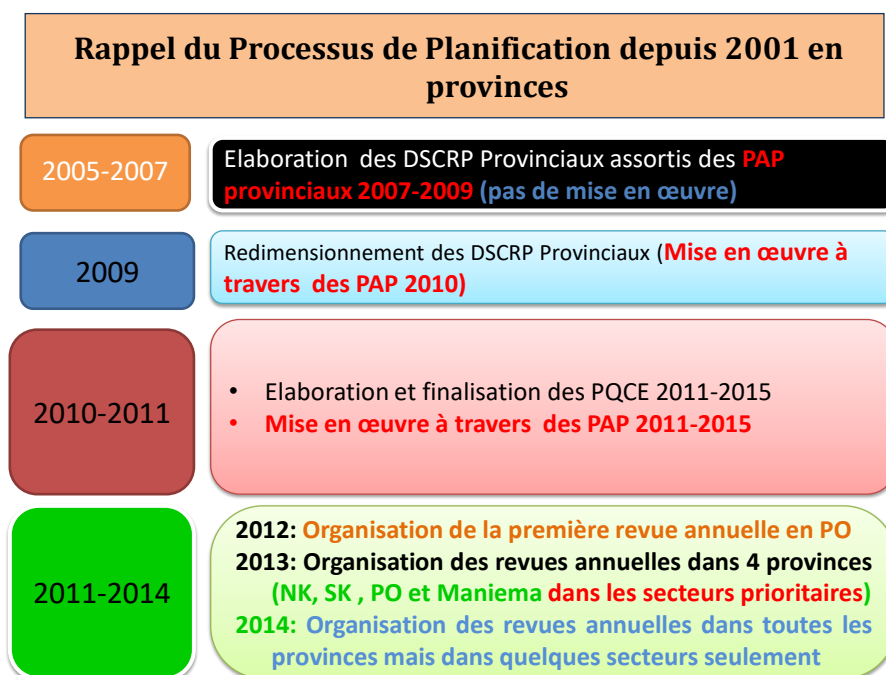
Tout en restant sur la trajectoire de l'atteinte des OMD en 2015, le Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération (DSCR-2), 2011-2015, s'est fondé sur 4 piliers : (i) renforcement de l'autorité de l'Etat, (ii) diversification de l'économie, l'accélération de croissance et la promotion de l'emploi, (iii) l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et renforcement du capital humain, (iv) et de la lutte contre les changements climatiques.

En septembre 2011, le Chef de l'Etat a lancé le concept de la Révolution de la modernité : « ...un projet de reconfiguration du Congo au plan économique, culturel et social ; une exigence des nouvelles mœurs et d'un nouveau mode de vie ; un objectif : l'émergence du Congo à l'horizon 2030 et une puissance économique à l'horizon 2060... ».

En mai 2012, le gouvernement issu des élections a présenté son « Programme d'actions » pour la période allant de 2012 à 2016 devant l'Assemblée nationale. Ce programme prolongeait les orientations du DSCR 2 et en constitue une mise en œuvre ambitieuse sur un horizon temporel de cinq ans.

Le souci de disposer d'un cadre fédérateur reprenant les priorités, les politiques économiques et sociales du pays auxquelles doivent s'aligner les interventions des partenaires au développement, a conduit le Gouvernement à travers le Ministère du Plan d'harmoniser ces différents documents, ce qui a abouti à l'élaboration d'un cadre opérationnel qu'est le PAP renforcé couvrant la période 2012 – 2016. Ce PAP renforcé est un instrument opérationnel reprenant les programmes déclinés en actions, projets ou mesures chiffrés, assortis des indicateurs et susceptibles de concrétiser l'action du Gouvernement. Ce document fédérateur reprenait aussi bien les actions contenues dans le DSCR 2, dans les idées forces de la révolution de la modernité et dans le Programme d'Action du Gouvernement arrivait à échéance en 2016.

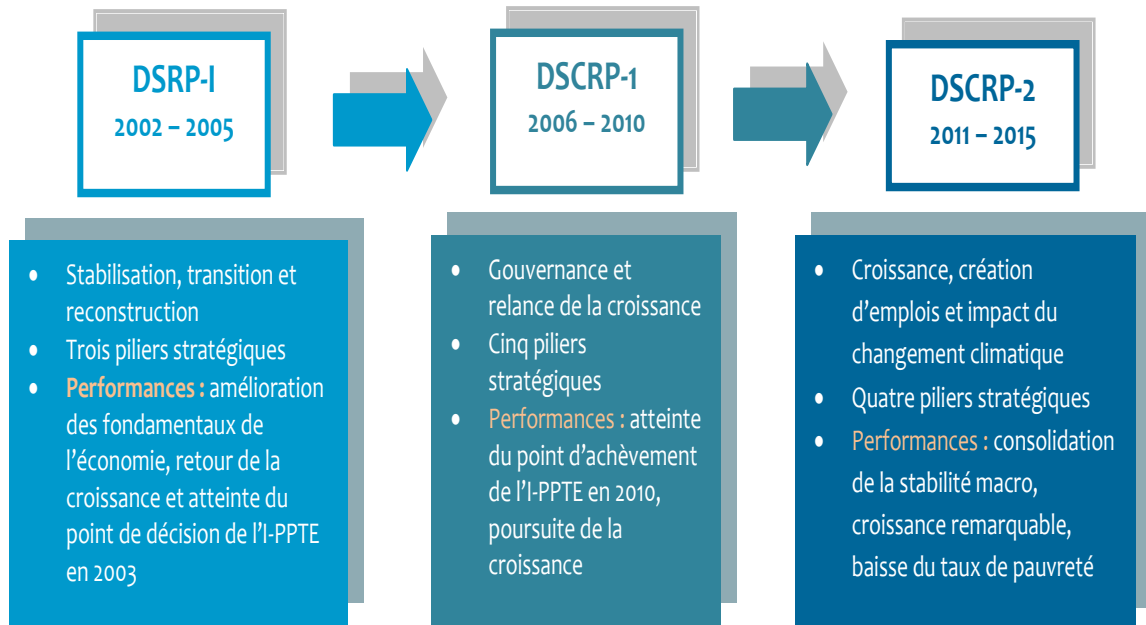
Parallèlement, au niveau des provinces, dans le souci de tenir compte des spécificités régionales et la décentralisation étant retenu par la constitution comme mode de gestion, le Gouvernement Central a accompagné les différentes provinces entre 2005 et 2015 à élaborer et évaluer la mise en œuvre de leurs cadres programmatiques comme repris dans le tableau ci-dessous :



Source : Ministère du Plan/Réunion du Comité de Pilotage des Groupes Thématiques 2017

c) Que retenir du processus DSCRCP ?

Les leçons tirées de la mise en œuvre du processus DSCRCP peuvent se résumer dans le tableau ci-dessous tiré du livre 1 du PNSD.



Source : Ministère du Plan, Livre 1 du PNSD 2016

II. Planification stratégique pour l'émergence de la RDC

Ce point nous amène à nous poser une question fondamentale, à savoir : Où en sommes-nous dans le domaine de la planification en RDC au jour d'aujourd'hui ?

A l'approche de l'horizon 2016, le Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) avait décidé de doter le pays d'un Plan national stratégique de développement (PNSD). Ce Plan National Stratégique de Développement (PNSD) devant conduire sa transformation vers le statut des pays¹:

- à revenu intermédiaire, en 2021 grâce à la transformation de l'agriculture ;
- émergents, en 2030 grâce à la transformation de l'industrie et
- développés à l'horizon 2050 grâce à l'accumulation des connaissances.

Deux temps forts ont marqué la conduite du processus d'élaboration du PNSD.

¹ MINISTÈRE DU PLAN, Note synthèse d'orientation pour l'examen et la finalisation du Plan National Stratégique de Développement, 2017

- Primo, en 2015, les travaux ont abouti à la production d'un rapport de performance sur les 10 dernières années et de quatre livres, à savoir :
 - le Cadre stratégique de développement 2017-2021 ;
 - le Programme d'Actions Prioritaires, PAP 2017-2021 ;
 - les Stratégies et politiques macroéconomiques 2017-2021 et
 - les Mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation.
- Secundo, en 2016, les travaux ont abouti à la production de trois livres :
 - le livre 1 présente la vision de développement du pays à l'horizon 2050 ;
 - le livre 2 décline les stratégies et outils de planification ;
 - le livre 3 constitue le Plan quinquennal 2017-2021 et est assorti d'un guide de suivi-évaluation des progrès.

De manière explicite, le livre 1 : (i) fait le point sur les récents développements enregistrés par le pays (bilan des progrès accomplis par la RDC sur le plan politico-institutionnel que sécuritaire, économique et social); (ii) fait la revue des plans et cadres stratégiques de développement mis en œuvre par le pays de 2002 à 2015 et (iii) décline la vision de développement du pays en passant par 3 séquences

Le livre 2 décline : (i) la stratégie globale de développement du pays, (ii) les stratégies sectorielles, et (iii) les outils de leur mise en œuvre pour avoir le statut de pays à revenu intermédiaire en 2021, celui de pays émergent en 2030 et celui de pays développé en 2050.

Enfin, le livre 3 met en exergue: (i) les ambitions en termes des objectifs global et spécifiques du secteur; (ii) les cibles annuelles des indicateurs pour la période de 2017-2021; (iii) le cadre logique des résultats pour chaque secteur reprenant: les objectifs sectoriels, les résultats attendus, les indicateurs associés, les sources de vérification, les hypothèses favorables et les contraintes/risques ; (iv) la stratégie de financement ; et (v) les actions phares à mettre en œuvre de manière prioritaire.

Le premier plan quinquennal devrait permettre à la RDC d'obtenir le statut de pays à revenu intermédiaire en 2021 ; son PIB par habitant devra ainsi être porté à 1050 USD. Ce premier plan qui permettra l'amorce de la première séquence qui devra se traduire par la transformation de l'agriculture, l'accroissement de la productivité et le rendement de l'agriculture. Un coup de pouce sera donné au secteur primaire, au développement des parcs agroindustriels (PAI) et centres de développement intégré (CDI) pour attirer plusieurs capitaux dans le secteur agricole.

Le deuxième et le troisième plans quinquennaux devront concourir à l'atteinte du statut de pays émergent en 2030, ce qui correspondra à un PIB par habitant de 4000 USD. A cette phase l'action sera orientée vers l'industrialisation intensive pour créer plus de valeurs ajoutées localement, développer les relations verticales et horizontales et l'implantation des parcs industriels (PI) dans le pays. Il sera question de développer les infrastructures et attirer les Investissements Directs Etrangers (IDE).

Les quatre plans quinquennaux restants devront aider le pays à rejoindre le club des pays développés en 2050. Les efforts à conjuguer devront porter le PIB par habitant à 12.000 USD.

Les 3 séquences du développement de la RDC peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous

Séquences de développement	
I.	Le PNSD 2017-2021 : permettre à la RDC d'obtenir le statut de pays à revenu intermédiaire en 2021, PIB/Hab porté à 1050 USD. A. La première séquence devra se traduire par la transformation de l'agriculture B. Accroître la productivité et le rendement de l'agriculture (un coup de pouce au secteur primaire) C. Développer des parcs agroindustriels (PAI) et centres de développement intégré (CDI) pour attirer plusieurs capitaux dans le secteur agricole
II.	Atteindre le statut de pays émergent en 2030, ce qui correspondra à un PIB par habitant de 4000 USD A. la seconde séquence procèdera de l'industrialisation intensive du pays B. Orientera l'action vers l'industrialisation intensive pour créer plus de valeurs ajoutées localement, développer les relations verticales et horizontales C. implanter des parcs industriels (PI) dans le pays (développer les infra et attirer les IDE)
III.	Rejoindre le club des pays développés en 2050. Les efforts à conjuguer devront porter le PIB par habitant à 12.000 USD A. la troisième et dernière séquence consistera à ériger une société du savoir ou des connaissances B. bâtir une société des connaissances en investissant dans l'accumulation du capital humain et à la recherche-développement. C. Construire un ensemble de parcs scientifiques et technologiques (PST)

Source : Ministère du Plan/ Réunion du Comité de Pilotage des Groupes Thématiques

Il y a lieu de noter que le PNSD est bâti sur sept orientations stratégiques à savoir :

- (i) Consolider la démocratie et garantir la sécurité pour des institutions fortes et stables et une meilleure gouvernance ;

- (ii) investir massivement, qualitativement et efficacement dans l'homme pour plus de progrès technique, économique, démographique et social ;
- (iii) améliorer le climat des affaires et mobiliser suffisamment de ressources pour développer et rendre compétitif le secteur privé ;
- (iv) diversifier l'économie et élargir sa chaîne de création des valeurs pour plus d'emplois stables et bien rémunérés ;
- (v) accroître la productivité de l'agriculture pour garantir la sécurité alimentaire, devenir le grenier de l'Afrique tout en mobilisant la masse ouvrière ;
- (vi) résorber le déficit infrastructurel pour une mobilité quasi parfaite et un accès permanent à l'énergie ; et
- (vii) protéger l'environnement et s'adapter aux exigences des changements climatiques pour un cadre de vie meilleure.

L'approche choisie pour impulser le développement du pays est de construire sept points lumineux de développement (PLD) disséminés sur l'ensemble du territoire national. Ces sont des espaces économiques viables dotés des infrastructures nécessaires pour engranger la révolution de la modernité à grande échelle.

Positionnement des PLD



Source : livre 1 du PNSD

Etant donné que la mise en œuvre du PNSD devrait être prise en compte dans la loi des finances, l'année 2018 devrait être consacrée aux études de faisabilité pour l'implantation des PLD. Les critères retenus pour l'implantation sont les suivants :

- la concertation de la population ;
- la qualité de la main d'œuvre ;
- le dynamisme économique ;
- la synergie avec les autres approches de développement spatial (parcs agroindustriels, Zones économiques spéciales et centre de développement intégrés) et
- la possibilité de rayonnement par rapport aux autres PLD pour assurer le développement équilibré du pays.

III. Processus de recadrage du PNSD

Il convient de noter qu'après 2016, la RDC se retrouve face à un vide d'un cadre programmatique et court le risque de naviguer à vue, faute de l'existence d'un cadre adopté par le Gouvernement. Pourtant le processus d'élaboration du PNSD a été amorcé depuis 2015. D'où la question pourquoi le recadrage du PNSD ?

Les différents livres du PNSD, dans la nouvelle version, ont fait l'objet d'une validation au niveau de la Commission Economique et Financière (ECOFIN) du Gouvernement, et attendent leur adoption au Conseil des Ministres. Cependant, ils ont fait l'objet des critiques provenant de certains partenaires techniques et financiers, des experts sectoriels et de la Société civile. Parmi les critiques, l'on cite notamment :

- La version actuelle du document ne s'arrime pas aux axes d'orientation du « **Document-cadre pour l'élaboration du Plan national stratégique de développement de la RDC** », document, publié par le Cabinet du Chef de l'Etat, et qui traduit la vision de la RDC à l'horizon 2050.
- La faible implication des Ministères sectoriels et d'autres partenaires dans le processus d'élaboration des stratégies;
- l'absence d'un Programme d'Actions Prioritaires;
- la faible prise en compte des priorités provinciales ;
- le déphasage du processus d'élaboration de ce nouveau cadre avec les résultats de l'Étude Nationale Prospective (ENP) ;
- le risque de fonder la planification sur des stratégies de très long terme (35 ans) dans un environnement international où la prévisibilité du cadre macroéconomique est difficilement saisissable au-delà de 5 ans ;
- le caractère jugé peu réaliste des projections du cadrage macroéconomique, etc.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a pris l'option de procéder à la relecture et l'examen par toutes les parties prenantes, du PNSD, afin d'élaborer **un plan quinquennal** dénommé, « **PNSD 2018-2022** » qui prendrait en compte les différentes observations.

Tel est le contexte qui explique la nécessité des travaux de recadrage dont les résultats sont attendus en fin décembre 2017.

Parallèlement, le processus d'élaboration des Plans de Développement Provinciaux (PDP) a été amorcé dans 4 provinces seulement sur 26 avec l'accompagnement du Gouvernement Central et l'appui des partenaires au Développement. Vu l'immensité, le financement du processus reste confronté à un sérieux problème de financement. Ce qui expose également les provinces surtout celles nouvellement créées qui naviguent à vue. Quelques provinces, cependant sont gérées sur base des programmes d'urgence/minimum mis en place par les gouverneurs actuellement installés

IV. La RDC aura-t-elle le statut des pays émergents à l'horizon 2030.

L'analyse faite dans le cadre des travaux du PNSD (le livre 1) propose trois scénarii pour atteindre la vision du Gouvernement selon les 3 séquences susmentionnées.

Le premier scénario est basé sur la continuité de la situation économique actuelle. Il considère le rythme de croissance actuel au regard des fluctuations des cours sur le marché international. Il ressort de l'analyse que la RDC ne pourra pas atteindre les cibles escomptées en termes de revenu par habitant aux échéances fixées. Dans ce scénario, il est supposé que : (i) le secteur minier continue à être le principal levier avec une contribution décroissante ; (ii) le secteur agricole poursuit une expansion lente ; (iii) l'industrie manufacturière continue reste marginale et les recettes fiscales des ressources naturelles marginales.

Comme, on peut le voir dans le tableau ci-dessous PIB par habitant se situerait à 1 089,6 USD en 2030 et s'éloignerait d'avantage de la cible si l'accroissement de la population est supérieur au rythme actuel.

Profil de croissance sous l'hypothèse de continuité avec une population en évolution constante

	1 ^{ère} séquence : 2017 – 2021	2 ^{ème} séquence : 2021 – 2030	3 ^{ème} séquence : 2030 – 2050
Taux de croissance PIB nominal	11,0%	12,4%	12,6%
Taux de croissance PIB réel	8,1%	8,0%	8,0%
Evolution de la population	3,8%	3,7%	3,7%
	2021	2030	2050
PIB/habitant USD courants	677,5	1 089,6	3 088,0

Source : Ministère du Plan/Livre 1 PNSD, 2016

Le deuxième scénario est fondé sur des hypothèses très optimistes et volontaristes en vue d'atteindre la vision du Gouvernement aux échéances fixées. Ainsi, il est supposé une impulsion et expansion remarquable dans l'ensemble des secteurs porteurs dont l'agriculture, industrie extractive dynamique, les hydrocarbures, le secteur de la construction et travaux publics, les industries manufacturières, le secteur tertiaire très dynamique. Tout ceci couplé à un environnement politique et des affaires apaisé.

Au regard de ses hypothèses et en supposant qu'il est mis en œuvre des mesures pour encadrer l'accroissement de la population, le taux de croissance moyen, le PIB par habitant devraient atteindre les niveaux affichés dans le tableau ci-dessus.

Profil de croissance sous l'hypothèse optimiste avec une population encadrée de la population

	1 ^{ère} séquence : 2017 – 2021	2 ^{ème} séquence : 2022 – 2030	3 ^{ème} séquence : 2031 – 2050
Taux de croissance PIB nominal	18,7 %	21,2 %	9,0%
Taux de croissance PIB réel	15,7 %	18,2 %	6,3 %
Evolution de la population	3,6 %	3,2 %	2,2%
	2021	2030	2050

PIB/habitant USD courants	1 036,0	4 000,0	12 000,0
---------------------------	---------	---------	----------

Source : Ministère du Plan/Livre 1 PNSD, 2016

Il ressort de la lecture de ce tableau que le taux de croissance économique moyen entre 2017 et 2030 est au dessus de 16% l'an, ce qui nous semble peu réaliste au regard de l'évolution de l'environnement économique national et international.

Le troisième scénario, dit alternatif, suppose un glissement des échéances, c'est-à-dire que la RDC atteindrait le statut des pays à revenu intermédiaire en 2025 au lieu de 2021 et le niveau des pays émergent en 2035 au lieu de 2030. Ce glissement suppose le maintien des hypothèses du scénario optimiste mais dont le rythme de la mise en œuvre des réformes est ralenti. Ce qui induit que les hypothèses de croissance se situeraient entre le scénario continu et le scénario optimiste. Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des indicateurs analysés.

Profil de croissance sous le schéma alternatif avec une population encadrée de la population

	1ère séquence : 2017 – 2025	2ème séquence : 2026 – 2035	3ème séquence : 2036 – 2050
Taux de croissance PIB nominal	13,3%	19,5%	7,6%
Taux de croissance PIB réel	10,0%	16,1%	8,2%
Evolution de la population	3,6%	2,9%	2,0%
	2025	2035	2050
PIB/habitant USD courants	1 036,0	4 000,0	12 000,0

Source : Ministère du Plan/Livre 1 PNSD, 2016

En somme, l'analyse des ces trois scénarii proposés dans le PNSD permet de conclure que le scénario de continuité semble plus réaliste au regard des évolutions récentes. La lecture du tableau des projections ci-dessous, produit par le Comité Permanent de Cadrage macroéconomique sur base des réalisations à fin septembre 2017, montre que le PIB par habitant est projeté à 1 021,6 USD à l'horizon 2030. Ce résultat approxime la projection du scénario de continuité qui projette le PIB par habitant à 1 089,6 USD en 2030. On peut donc conclure sur cette base que la RDC ne pourrait pas atteindre le statut du Pays émergents en 2030. Cette conclusion conforte l'idée de recadrage du PNSD pour parvenir non seulement à reconsidérer les hypothèses mais également redéfinir les échéanciers.

Par ailleurs, le seul indicateur "**PIB par habitant**" nous semble insuffisant et pas très pertinent parce qu'il ne permet pas de saisir les inégalités ou la répartition du revenu national. C'est ainsi, il serait avantageux d'associer d'autres indicateurs socio économiques et surtout de les comparer à ceux des pays émergents. Une question mérite d'être posée à ce stade. Il s'agit savoir : si la RDC atteignait un PIB par habitant de 4000\$, aura-t-elle le même niveau que les pays émergent, du point de vue des indicateurs tels que l'incidence de la pauvreté, l'indice de l'inégalité, le taux de desserte en eau et en électricité, le taux de chômage, l'indice du développement humain, le taux de corruption et autres ? Une telle analyse pourrait permettre de dire si, en dehors du PIB par habitant, la RDC présente plusieurs autres caractéristiques des pays émergents.

Projections des indicateurs relatifs au calcul du PIB/Habitant

Indicateurs	Historique		Estimation	Projections												
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
PIB (en valeur nominale, milliards de CDF)	35111,2	40735,9	58994,0	61365,2	74231,3	84370,0	96465,0	108936,4	123169,4	139452,7	158005,5	179333,2	204002,3	231556,9	262133,2	296882,0
Population en milliers d'habitants	79 220,13	81 493,75	83 832,62	86 238,61	88 713,66	91 259,74	93 878,90	96 573,22	99 344,87	102 196,07	105 129,10	108 146,30	111 250,10	114 442,98	117 727,49	121 106,27
Taux de croissance de la population	2,87%	2,87%	2,87%	2,87%	2,87%	2,87%	2,87%	2,87%	2,87%	2,87%	2,87%	2,87%	2,87%	2,87%	2,87%	2,87%
PIB par tête (en USD)	478,8	494,2	483,9	392,4	413,8	449,0	463,6	499,0	543,0	591,7	645,3	704,9	771,8	845,3	927,9	1021,6
Taux de croissance PIB réel	6,9%	2,4%	3,2%	5,7%	6,6%	7,2%	9,7%	10,4%	10,9%	11,3%	11,5%	11,7%	11,9%	12,1%	12,2%	12,4%

Source : Comité Permanent du Cadrage Macroéconomique "CPCM" 2017

V. Quels sont les enjeux et défis majeurs à relever ?

Le Plan National stratégique de développement constitue un cadre fédérateur pour la mise en œuvre des politiques publiques élaborés par le Gouvernement en vue de la réalisation de sa vision. L'atteinte des objectifs ambitieux au regard des différentes phases de son développement à l'horizon dépend de la capacité des acteurs nationaux du développement, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, à relever les principaux défis suivants :

- l'amélioration de la sécurisation de l'intégrité du territoire et la consolidation de la paix et de la démocratie ;
- la maîtrise de la démographie et la redynamisation des services de l'état-civil ;
- l'amélioration de la gouvernance financière et économique pour une plus grande efficacité des politiques publiques ;
- le renforcement des capacités des institutions et des ressources humaines;
- l'amélioration du climat des affaires avec pour finalité d'attirer les investissements créateurs des richesses et des emplois ;
- la diversification de l'économie en vue de résister aux chocs exogènes et la relance d'une croissance à deux chiffres, créatrice d'emplois décents, à travers le renforcement de la dynamique de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures socioéconomiques de base, notamment en milieu rural, et la relance de l'agriculture ;
- la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des stratégies nationales qui conditionnent entre autres la réalisation des Objectifs de Développement Durable et du Gouvernement;
- la protection de l'environnement à travers une prise en compte systématique des questions liées aux changements climatiques;
- l'accélération et la mise en œuvre effective de la décentralisation, surtout financière à travers le respect de la rétrocession;
- le renforcement du système national statistique et la modernisation du système national de production des données statistiques
- la réduction des inégalités en matière du genre ;
- L'alignement des prévisions budgétaires sur les axes, programmes et actions du PNSD;
- La mise en place d'un mécanisme unique de suivi-évaluation pour permettre une culture des résultats et de redevabilité.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BANQUE CENTRALE DU CONGO, rapports annuels 2010, 2011 et 2012.

BANQUE CENTRALE DU CONGO, bulletin mensuel d'informations statistiques, juin 2014.

Note de cadrage du Comité Permanent de Cadrage Macro Economique, note de cadrage macroéconomique, novembre 2017.

FMI, Perspectives économiques mondiales, juillet 2017.

INS, Rapport national de l'Enquête 1-2-3 de 2012, octobre 2014.

MINISTERE DES FINANCES-CTR, Matrice de Gouvernance Economique, juin 2014.

MINISTERE DU PLAN, Document des Stratégies de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR 2), 2011.

MINISTERE DU PLAN, Note synthèse du processus DSCR en RDC, 2008.

MINISTERE DU PLAN, Note synthèse d'orientation pour l'examen et la finalisation du Plan National Stratégique de Développement, 2017.

MINISTERE DU PLAN, Rapport national de l'Enquête Démographique et de Santé 2013-2014, 2014.

MINISTERE DU PLAN, Rapport d'Avancement de la Mise en Œuvre de la Stratégies de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR 1), 2008.

MINISTERE DU PLAN, Rapport de Mise en Œuvre de la Stratégies de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR 1), 2010.

MINISTERE DU PLAN, Plan National Stratégique de Développement (PNSD), 2016.

PNUD, Rapport du Cadre d'Accélération des OMD, 2014.

PNUD, Rapport mondial sur le Développement Humain, 2013.

PNUD, Rapport mondial des OMD, 2012.

PNUD (RDC), Rapport national sur le Développement Humain, 2014.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Idées fortes de la Révolution de la Modernité, document de travail officiel, 2011.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Programme Economique du Gouvernement, mai 2012.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Programme Economique du Gouvernement, mai 2012.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Enquête par grappes à indicateurs multiples MICS-2010, 2010.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, Ordonnance-loi N° 15/015 DU 21 MARS 2015 portant sur les attributions des ministères